

FICHE DE PRESENTATION DU MEMOIRE DE MASTER EN SCIENCES DE L'EDUCATION de BANCE Assane OPTION POLITIQUES EDUCATIVES.



Thème : *La participation des APE au fonctionnement et à la gestion des établissements publics d'enseignement secondaire général : limites et perspective de renforcement du partenariat.*



Résumé du mémoire

Les concepts de participation et de partenariat en éducation reviennent de façon insistante dans les discours sur les politiques publiques d'éducation. Il s'agit surtout, dans ce contexte de promotion de la bonne gouvernance scolaire, d'ouvrir les systèmes éducatifs à la participation d'autres acteurs éducatifs notamment les parents d'élèves sur des bases de partenariats institutionnels. C'est dans cette perspective que le Burkina Faso par un arrêté interministériel conjoint pris en 1991 autorisa la création des Associations des Parents d'Elèves (APE) dans tous les niveaux d'enseignement en vue d'optimiser leur contribution à la gestion du système éducatif et au bon fonctionnement des établissements d'enseignement et de formation.

La littérature montre cependant que la participation des APE dans le fonctionnement et la gestion des établissements secondaires publics d'enseignement général du Burkina Faso n'est pas suffisamment active et consensuelle. En partant du cas de la Région de la Boucle du Mouhoun, notre étude qui s'inscrit dans le registre de la recherche qualitative a pour but de faire : un état des lieux de la part contributive des APE dans le fonctionnement et la gestion des établissements secondaires publics, de cerner les facteurs qui gênent leur participation active et consensuelle et de faire des suggestions dans la perspective du renforcement de ce type de partenariat scolaire.

Les résultats de la recherche indiquent clairement que les APE constituent des acteurs clés dans le fonctionnement matériel et financier des établissements par le reversement de 40% de leurs ressources collectées au titre des cotisations des parents d'élèves au Comité de Gestion (COGES), les investissements dans la construction des salles de classes, les soutiens aux établissements dans la prise en charge des dépenses de salaire des enseignants vacataires, des heures supplémentaires, des « motivations pour effectifs pléthoriques dans les classes », des examens scolaires, etc. Ces aspects de la contribution des APE sont appréciables et encouragés par l'Etat mais soulèvent en même temps des controverses au sein des acteurs en raison du fait que les valeurs pédagogiques, morales et civiques de la contribution des parents d'élèves nécessaires à la formation citoyenne des élèves sont marginalisées. Aussi, la participation des APE dans la gestion des établissements secondaires publics connaît d'autres limites qui sont inhérentes à l'institution scolaire d'une part et aux APE elles-mêmes d'autre part. En effet, les textes des instances statutaires de gestion en l'occurrence le COGES et la Commission de Recrutement des Elèves pour Compléments d'Effectifs contiennent des insuffisances qui conduisent à des interprétations équivoques et à des conflits entre les parents d'élèves et les acteurs internes des établissements. Il en est de même pour les textes statutaires qui régissent les Associations des Parents d'élèves qui ne mettent pas d'accord les acteurs éducatifs sur les rôles ainsi que le degré d'implication de ces structures partenaires dans la gestion des établissements secondaires.

Au vu de ces résultats, l'étude a fait entre autres suggestions : la relecture des textes fondamentaux de gestion des établissements secondaires de sorte à clarifier les contours du partenariat et à les rendre plus participatifs et la relecture des textes statutaires des APE pour les adapter aux réalités des localités et de la nature spécifique de l'institution scolaire pour laquelle elles existent.

Mots clés : Association des Parents d'Elèves, Partenariat, Participation, Gestion des établissements secondaires.

Décision du jury : ADMIS **Mention :** TRES BIEN